



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 14 juin 2018	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Course 1 - 10 : Pluie de faible intensité (Temp. : 15 °C)			
État de la piste	Course 1 - 3 : Rapide (Variante 0 sec) Course 4 - 10 : Bonne (Variante 1 sec)			
Nombre de courses	10	Nombre de course: de qualification	Nombre total d'inscriptions	76/93
Paris mutuels	115 028\$			
Contact Vétérinaire	O	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur
				Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Mike	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent) . . .

Bureau :

- Un groupe de l'ACPM était présent à la tribune des juges dans le but de superviser une course.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Enquête sur le n° 6 JET GREY (Mario Lachance) qui a perdu son allure avant le départ, mais qui a repris position et n'est donc pas classé avec bris d'allure; aucune infraction à la règle du bris d'allure. Rien à signaler.

Vidéo : Impossible d'accéder au site YouTube pour télécharger le lien vers la vidéo.

4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Enquête sur le n° 5 CHARLOTTE WESTERN (Brett MacDonald) qui a terminé 4^e, sur la possible interférence à l'extérieur, dans le tronçon, lorsque le n° 5 est sorti de piste avant le fil d'arrivée ; course serrée, pas d'objections et aucune infraction, aucun changement au placement à l'arrivée. Le conducteur du n° 5, Brett McDonald, a reçu un avertissement concernant la règle 22.23.04 (d) de la CAJO (maîtriser son cheval en tout temps). Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/gjGIWN2-yDY>

7. Rien à signaler.
8. Révision de la course après le pôle au $\frac{3}{4}$ de mille entre le n° 4 EVERY TIME (Stéphane Pouliot) et le n° 6 NIPS BEACH GIRL (Stéphane Brosseau) ; le n° 4 est sorti à l'extérieur et le n° 6 est demeuré à l'intérieur provoquant une interférence entre les deux chevaux qui a été attribué aux deux bêtes ; autant le n° 6 que le n° 4 s'est classé avec interférence, aucun changement au placement à l'arrivée. Rien à signaler.

Vidéo : Impossible d'accéder au site YouTube pour télécharger le lien vers la vidéo.

9. Le conducteur du n° 1 RUTHIES PRIDE, Normand Beaudoin, sera présent au bureau du juge afin d'examiner sa stimulation relativement à la règle 22.23.01 (b) de la CAJO (dém mesure). Rien à signaler.
10. Le départ a été retardé à cause d'un bris d'équipements sur le n° 5 AVATAR J (crevaison). Nouvel alcootest. Rien à signaler.

Réclamations :

2 Le n° 3 EMMA IVY (2 réclamations) pour 10 500 \$ par Matthew McDonald, Jean-Noël Lévesque et Adélar Carrière (entraîneur, M. McDonald).